



Les analyses du Centre Jean Gol

L'ÉCRITURE INCLUSIVE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Une analyse réalisée par

NADIA GEERTS & JOLAN VEREECKE

Daniel Bacquelaine, Administrateur délégué du CJG
Axel Miller, Directeur du CJG
Corentin de Salle, Directeur scientifique du CJG

2021

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be
www.cjg.be

L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Cette analyse n'est pas écrite en écriture inclusive.

INTRODUCTION

Régulièrement, le débat sur la réforme de la langue française revient sur le devant de la scène...

Que ce soit à Lyon où l'usage généralisé de l'écriture inclusive a été récemment décidé par la mairie, à Grenoble où une « charte pour une écriture non discriminante » a vu le jour ou au contraire en Région Auvergne Rhône-Alpes où le Conseil régional a banni l'écriture inclusive des actes, courriers, rapports et délibérations.

La dernière édition du Robert en ligne intègre même le mot « iel »¹, ce pronom personnel utilisé « pour évoquer une personne quel que soit son genre », tout en se défendant de témoigner par là d'une quelconque adhésion à la tendance sociétale que reflète l'émergence de ce mot.

Le mot « iel » est en effet l'une des manifestations de ce qu'on nomme la grammaire inclusive, ou plus largement l'écriture inclusive, née d'une volonté de répondre à la prétendue invisibilisation des femmes dans la langue française, invisibilisation causée par le caractère foncièrement patriarcal de celle-ci. Cette volonté de réforme de la langue s'inscrit d'ailleurs dans une politique sociale plus large, « visant à « "inclure" toutes les personnes qui peuvent se sentir non représentées par une désignation, qu'il s'agisse de sexe, d'ethnicité, de religion »².

Ce présupposé est donc la source de nombreuses propositions de modifications de l'usage, qui vont des plus anodines (comme préférer l'usage de termes épécènes lorsque c'est possible - exemple : « les êtres humains » plutôt que « les hommes » -) aux plus éloignées des usages classiques (comme l'usage du très controversé point médian – exemple : un-e apprenti-e –, de la règle de proximité – exemple : les hommes et les femmes sont belles – ou de nouveaux noms ou pronoms construits pour inclure les personnes non-binaires, tels que iel, celles ou froeurs³).

Ces modifications dans la manière de concevoir la langue constituent une remise en question des équilibres qui structurent l'usage de la langue française. Une langue procède en effet d'une combinaison séculaire de l'histoire et de la pratique, ce que Lévi-Strauss et Dumézil définissaient comme « un équilibre subtil né de l'usage ».⁴ Les questions que l'usage de l'écriture inclusive soulève sont multiples et dépassent le simple cadre linguistique. Elles renvoient à une certaine vision de la lutte contre les discriminations et du déséquilibre des genres. Jusqu'où aller à cet égard dans la modification de la langue afin de rendre visible le féminin ? Faut-il faire confiance, dans cette entreprise, à l'évolution naturelle de la langue, ou en passer par une codification via des recommandations, voire des interdictions ? Petit tour d'horizon d'une problématique où enjeux de société, considérations linguistiques et idéologie s'entrechoquent.

1 <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/iel>

2 <https://www.cairn.info/revue-mots-2020-1-page-136.htm>

3 Contractions de « il » et « elle », de « ceux » et « celles » ou de « frère » et « sœur »

4 Lettre ouverte sur l'écriture inclusive par Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française et Marc Lambron, Directeur en exercice de l'Académie française, 7 mai 2021, <https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>

METTRE EN LUMIÈRE
LA DIVERSITÉ DES
RÔLES ASSURÉS PAR
LES PAYSAN·NES

le programme stand

DE QUOI S'AGIT-IL ?

On réduit trop souvent l'écriture inclusive au point médian. Or, elle désigne en réalité l'ensemble des outils utilisés ou prônés pour atteindre l'objectif d'une écriture neutre, non sexiste.

Il s'agit par exemple de renoncer au masculin générique et à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords de genre, et de leur préférer des attentions graphiques et syntaxiques qui assurent une égalité des représentations des femmes et des hommes. C'est par exemple ce que vise un récent décret voté à la demande du parti écologiste par la Fédération Wallonie-Bruxelles et relatif à la modernisation d'un décret du 21 juin 1993 :

- La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres ;
- Le recours à des formules doubles (aussi appelées « double flexion »), telles que « les enseignants et enseignantes » ;
- L'usage préférentiel des termes épïcènes, tels que « les artistes » ;
- Le recours à des termes collectifs, tels que « le personnel », « le corps enseignant » ou « la population bruxelloise » ;
- L'utilisation de la forme passive, comme « L'abonnement donne droit à », plutôt que « Les abonnés ont droit à ».

Au-delà de ce décret, l'écriture inclusive comporte également d'autres outils, plus controversés, tels que :

- Le recours au point médian (« les citoyen-ne-s ») ;
- L'usage de la règle de proximité (« Les administrateurs et les administratrices sont circonspectes ») ;

- L'usage de la règle de majorité (« Mes filles et mon fils sont parties ») ;
- L'abandon des antomases « Femme » et « Homme » au profit du terme « humains » (« droits humains » plutôt que « droits de l'Homme ») ;
- Afin d'inclure les personnes non-binaires, le recours à de nouveaux noms (« tancle », « froeur ») et pronoms (« iel », « ceux », « toustes »), construits sur les pronoms genrés existants.

En résumé, l'écriture inclusive concerne trois dimensions :

- Le lexique
- La syntaxe
- La graphie (avec le point médian)

QU'EN PENSENT LES LINGUISTES ?

La langue est politique

La langue française est d'abord une langue écrite. Elle naît politiquement en 842 avec le Serment de Strasbourg, qui consacre l'alliance militaire entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre leur frère aîné, Lothaire 1er. S'ensuit le premier véritable texte poétique en langue romane, la Cantilène de Sainte Eulalie. Dès sa naissance, le français se développe à partir de l'écrit et de la littérature. En d'autres termes, il n'est pas une langue orale à ses débuts, et ne s'écrit pas de manière phonétique.

Historiquement, la langue française telle que nous la connaissons aujourd'hui dérive du latin, lequel distinguait trois genres (masculin, féminin et neutre). Mais le neutre a disparu dès le bas latin, pour ne laisser subsister que deux genres, le masculin faisant dès lors office de genre non-marqué, notamment en raison des règles de construction du pluriel, « *qui lui attribuent la capacité de désigner les individus des deux sexes et donc de neutraliser les genres* », comme le rappelait la Commission générale de terminologie et de néologie en 1998, et l'a confirmé l'Académie française en 2017.

Historiquement, l'identification du masculin au neutre ne revêt donc aucune signification symbolique particulière, mais est le simple résultat de l'évolution naturelle de la langue :

« Les formes masculines du français prolongent à la fois le masculin (librum) et le neutre (templum) du latin et font donc fonction de genre «neutre», c'est-à-dire par défaut, ce

qui explique qu'il intervienne dans l'accord par résolution (la fille et le garçon sont partis), comme indéfini (ils ont encore augmenté les impôts), impersonnel (il pleut), ou neutre (c'est beau). Il n'y a là aucune domination symbolique ou socialement interprétable. »⁵. Par ailleurs, et il est important de le noter, le français est une langue structurée, analytique, qui demande que l'on réfléchisse quand on l'écrit. En cela, elle tend à résister aux modifications brusques.

Cependant, les partisans de l'écriture inclusive rappellent à quel point la langue façonne notre vision du monde et est donc un instrument de pouvoir. Ils citent en exemple le fait que certains termes désignant le féminin de noms de métiers (ex. autrice) ont existé pendant longtemps avant de disparaître sous l'effet de la « domination patriarcale ». Pour certains, l'hostilité à l'écriture inclusive cacherait ainsi mal une volonté de « reproduction des élites ». C'est ainsi que Geoffrey Roger, maître de conférence en linguistique française à l'Université de Londres et membre du groupe de recherches européen *New Speakers in a Multilingual Europe*, peut écrire à propos de la condamnation de l'écriture inclusive par l'Académie française :

« il s'agit en définitive de défendre le monopole sur la norme standard exercé par des classes dirigeantes majoritairement masculines, pour mieux légitimer leur accès exclusif au pouvoir. »⁶

⁵ <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>
⁶ <https://theconversation.com/debat-lecriture-inclusive-un-peril-mortel-vraiment-86522>

Et qu'il y ait ou non volonté de maintenir une domination patriarcale par le biais de la langue, les experts favorables à l'écriture inclusive estiment que son utilisation est nécessaire dans les offres d'emploi, par exemple, pour permettre aux femmes de s'identifier plus facilement. En effet, des formulations telles que « Cherche informaticien (H/F) » engendreraient des représentations mentales masculines et n'inciteraient pas les femmes à postuler, quand bien même elles auraient les compétences requises. Le masculin générique devrait donc être évité dans les secteurs où l'on cherche davantage de mixité.

Mais l'argument de la dimension politique de la langue est également utilisé par les opposants à l'écriture inclusive, qui lui reprochent précisément son caractère idéologique. Ainsi, le linguiste Franck Neveu estime que :

« L'inclusivisme, comme idéologie, ne saurait être isolé d'un vaste mouvement entropique qui fait émerger un déconstructionnisme où prévaut la dialectique dominant/dominé. Celle-ci s'évertue à dénoncer en permanence la prétendue mainmise du patriarcat sur les emplois de la langue française, et à revendiquer la visibilité, dans les échanges privés comme institutionnels, des usages communautaires de la langue. »⁷

Pour ceux-là, la langue n'a jamais été imposée par qui que ce soit, car c'est l'usage, et lui seul, qui la fait évoluer. Ainsi, André Chervel s'attache à déconstruire la thèse d'une masculinisation de la langue française au 17^e siècle : selon lui, le masculin a toujours été le « genre de base » comme en atteste la formation du participe passé : on dira « j'ai écrit », même si on est une femme. Aussi, « toute entreprise visant à faire refluer le masculin dans la morphologie et dans la syntaxe est condamnée à s'en prendre tôt ou tard à la structure même de la langue »⁸. Mais n'est-ce pas précisément ce qui est recherché par ceux qui souhaitent faire évoluer la langue par le biais d'une écriture plus inclusive ?

Si l'on ne peut nier l'importance de la langue dans la formation de la pensée, gardons-nous cependant de lui attribuer un pouvoir excessif : des textes fondamentaux de l'histoire du féminisme, comme les écrits d'Olympe de Gouges, de Louise Michel, de Simone De Beauvoir ou d'Hélène Brion en France ont été écrits dans un français « patriarcal », et *a contrario*, ce n'est pas parce qu'une langue est dépourvue de genre que la société y est nécessairement plus égalitaire, comme en témoignent le turc ou le chinois.

⁷ <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/pour-ou-contre-l-ecriture-inclusive-deux-linguistes-debattent-20210330>

⁸ <https://www.cairn.info/revue-mots-2020-1-page-136.htm>

GENRE GRAMMATICAL ET SEXE BIOLOGIQUE

En lien avec ce qui précède, certains considèrent que la volonté de rendre l'écriture plus « inclusive » traduit une confusion entre le genre des mots et le sexe de ce qu'ils désignent. Ceux-là rappellent qu'une sentinelle peut parfaitement être un homme, et un mannequin une femme. Le genre des mots serait donc très largement une convention, qui ne dit rien du sexe de ce qu'ils désignent. **De ce point de vue, ceux qui dénoncent une invisibilisation des femmes par le biais d'une langue patriarcale opéreraient une confusion entre genre grammatical et sexe biologique, qui témoignerait d'une méconnaissance du fonctionnement de la langue.** Rappelant par ailleurs qu'une femme peut fort bien être un génie et un homme une canaille, 32 linguistes rappelaient ainsi dans une tribune collective parue dans Marianne en septembre 2020 que :

« Si la féminisation est bien une évolution légitime et naturelle de la langue, elle n'est pas un principe directeur des langues. En effet, la langue française permet toujours de désigner le sexe des personnes et ce n'est pas uniquement une affaire de lexique, mais aussi de déterminants et de pronoms (« Elle est médecin »). Par ailleurs, un nom de genre grammatical masculin peut désigner un être de sexe biologique féminin (« Ma fille est un vrai génie des maths ») et inversement (« C'est Jules, la vraie victime de l'accident »). On peut même dire « un aigle femelle » ou « une grenouille mâle »... »⁹

Pour d'autres au contraire, le caractère arbitraire du genre en ce qui concerne les noms communs désignant des objets inanimés ou des animaux est certes une réalité, mais il faudrait être de bien mauvaise foi pour nier « la congruence, pour les humains, du genre et du sexe. »¹⁰, et la sentinelle et le mannequin ne sont en réalité que des exceptions qui viendraient confirmer la règle.

En amont de cette réflexion, et pour sortir de la confusion entre genre grammatical et sexe (ou genre) biologique, certains linguistes préconisent de parler de forme non marquée (par défaut) ou marquée, plutôt que de forme masculine et féminine. Ainsi, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, dans son avis de juin 2019 sur les offres d'emploi et l'écriture inclusive, pointe que :

« En français, le genre dit féminin possède sa marque : le -e final. Les spécialistes de la langue l'appellent genre marqué. Il n'y a au contraire pas de marque propre au masculin (blanc, utile, neuf, long, gris, vert, heureux, etc.) : C'est le genre non marqué. La terminologie grammaticale gagnerait en clarté et permettrait une meilleure compréhension du système, si elle renonçait aux étiquettes masculin vs féminin, au profit de non-marqué vs marqué, ou genre UN vs genre UNE. »¹¹

Ce qui n'enlève rien à l'objection de fond selon laquelle la forme féminine (marquée) est une forme dérivée de la forme masculine (non marquée), et confirme en quelque sorte que, comme l'écrivait Simone de Beauvoir, la femme est bien « le deuxième sexe ».

En tout état de cause, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique conclut en recommandant de ne retenir dans les offres d'emploi que la forme non marquée, suivie de la mention H/F/X, formule qui permet de désigner également les personnes non binaires et constitue ainsi « un pas en avant pour l'ouverture des esprits et des comportements à la diversité humaine et au décloisonnement des cadres traditionnels ».

⁹ <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>

¹⁰ Bernard Cerquiglini, *Le ministre est enceinte*, Le Seuil, 2018

¹¹ Conseil de la langue française et de la politique linguistique, *Offres d'emploi et écriture inclusive Avis à partir d'une réflexion sur l'emploi des genres grammaticaux*, <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1255>

LE MASCULIN L'EMPORTE...

Autre point de désaccord : le pluriel. Dans une tribune de 2017, 314 enseignants français s'engageaient à ne plus enseigner cette règle de grammaire dont ils jugent qu'elle

« induit des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes.

Pourquoi n'accepteraient-elles pas de gagner moins que leurs collègues, ou d'accomplir des corvées dont leurs compagnons se dispensent, ou de supporter leurs coups, s'il est admis au plus haut niveau que « le masculin l'emporte sur le féminin » ? La lutte contre les stéréotypes de genre, qui est essentielle au progrès de l'égalité réelle des femmes et des hommes, ne peut être efficacement menée si cette maxime n'est pas mise au ban de l'école. »¹²

En conséquence, ces enseignants déclarent enseigner désormais la règle de proximité, ou l'accord de majorité, ou l'accord au choix et invitent chacun à en faire autant.

La règle qui prévaut actuellement veut cependant que la forme du pluriel soit le masculin (genre non-marqué), qui est alors considéré comme naturellement inclusif : dire « les étudiants », c'est inclure implicitement les étudiantes. Faut-il alors spécifier « les étudiants et les étudiantes », ou considérer que le pluriel tel qu'il se pratique aujourd'hui est déjà véritablement inclusif, puisqu'il inclut tout le monde sans aucune distinction ?

Les partisans de l'écriture inclusive avancent que :

« quand on dit « les musiciens », la représentation mentale qui se forme le plus aisément est celle d'un groupe d'hommes, le sens spécifique du masculin étant beaucoup plus simple et rapide à activer. La représentation mentale d'un groupe de femmes et d'hommes est plus longue à former et plus difficile d'accès. »¹³

Ils rappellent également que cette règle n'est entrée en vigueur qu'au 18^e siècle et qu'elle aurait été instaurée dans le but d'« asseoir la supériorité masculine dans la langue, comme l'indiquait Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), membre de l'Académie française à l'époque. »¹⁴. Auparavant prévalait la règle de proximité en matière d'accord – chose qui est cependant contestée par d'autres linguistes, selon lesquels l'accord au masculin générique a toujours prévalu.

On peut cependant trouver paradoxal que ceux qui revendiquent une langue plus inclusive encouragent l'usage de termes épécènes, où le féminin est, et pour cause, totalement invisible. Pourquoi, si le but est de rendre les femmes visibles, admettre plus volontiers « les ministres » que « les chefs d'Etat » ?

Par ailleurs, comme le rappelle le Conseil de la Langue française et de la politique linguistique,

« Ces procédés, qui ont certes le mérite de mettre en évidence que les femmes occupent également la place, encombrant rapidement la lecture, ils nuisent à l'intelligibilité des écrits, compromettent leur accès au plus grand nombre. Ils rendent par ailleurs plus difficiles les accords des adjectifs avec ces noms, ainsi que le choix des pronoms qui les reprennent. La tâche des rédacteurs qui cherchent à en éviter l'emploi systématique se trouve par ailleurs notablement complexifiée, au détriment souvent de préoccupations centrées sur la précision, la correction, la structuration et la clarté de leur écriture. »¹⁵

¹² « Nous n'enseignerons plus que « le masculin l'emporte sur le féminin » » | Slate.fr

¹³ <https://theconversation.com/ecriture-inclusive-un-premier-bilan-de-la-controverse-147630>

¹⁴ https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/11/20/l-ecriture-inclusive-n-avons-pas-peur-d-une-mesure-de-progres_5217491_3232.html

¹⁵ Conseil de la langue française et de la politique linguistique, Offres d'emploi et écriture inclusive. Avis à partir d'une réflexion sur l'emploi des

PLUS INCLUSIF, VRAIMENT ?

Les opposants à l'écriture inclusive relèvent que cette dernière, en compliquant la langue, la rend plus difficile d'accès, notamment pour les personnes souffrant d'un handicap ou pour les enfants qui l'apprennent.

Ainsi, l'Académie Royale de langue et de littérature françaises de Belgique, dans une Lettre ouverte sur l'écriture inclusive, ne cache pas son inquiétude face à l'émergence de ce qu'elle qualifie de « novlangue » qui « créera paradoxalement de l'exclusion en matière d'apprentissage et d'enseignement de la langue française chez les usagers déjà les plus défavorisés. »¹⁶

De même, la circulaire Blanquer, sur laquelle nous reviendrons plus loin, stipule que

« contrairement à ce que pourrait suggérer l'adjectif « inclusive », une telle écriture constitue un obstacle pour l'accès à la langue d'enfants confrontés à certains handicaps ou troubles des apprentissages. »

Ces inquiétudes rejoignent celles des 32 linguistes déjà cités, qui rappelaient que :

« les réformes orthographiques ont normalement des objectifs d'harmonisation et de simplification. L'écriture inclusive va à l'encontre de cette logique pratique et communicationnelle en opacifiant l'écriture. En réservant la maîtrise de cette écriture à une caste de spécialistes, la complexification de l'orthographe a des effets d'exclusion sociale. Tous ceux qui apprennent différemment, l'écriture inclusive les exclut : qu'ils souffrent de cécité, dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dysgraphie, ou d'autres troubles, ils seront d'autant plus fragilisés par une graphie aux normes aléatoires. »¹⁷

C'est ainsi que pour certains, il s'agit de choisir « entre deux enjeux sociaux, la défense des femmes et celles des scripteurs fragiles. »¹⁸

genres grammaticaux, Bilans, avis et recommandations - :: :: - Administration Générale de la Culture - Fédération Wallonie-Bruzelles (cfwb.be)

¹⁶ https://www.arlfb.be/actualite/ecriture_inclusive.

[pdf?fbclid=IwAR1IaLb3PoBumePCQsDTmsvJu6gvcqILj43WYy08j2jzI5g8Om3ewzgKD9c](https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les)

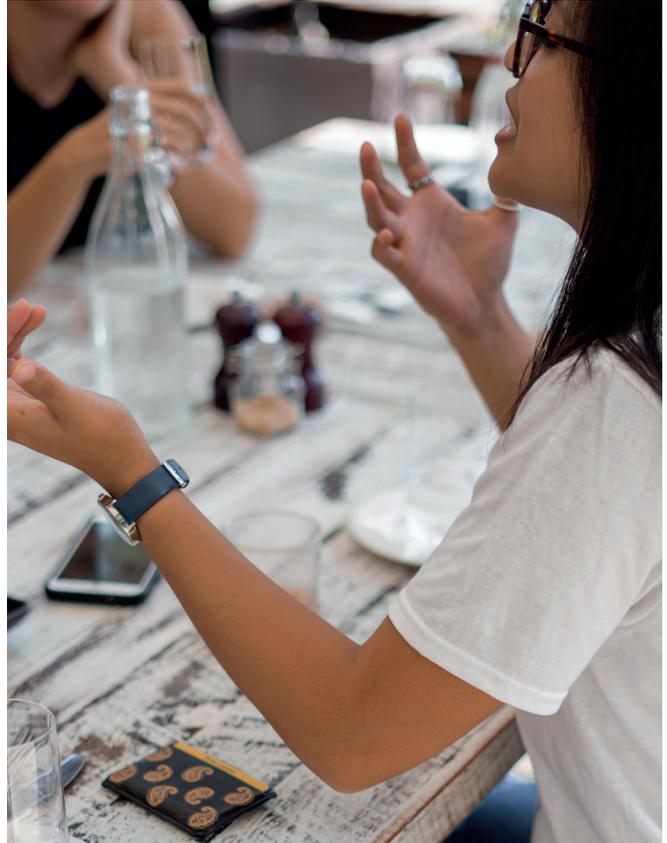
¹⁷ <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>

¹⁸ <https://www.cairn.info/revue-mots-2020-1-page-136.htm>

ET ÇA SE DIT COMMENT ?

Selon ses opposants, l'écriture inclusive a en outre comme défaut d'être imprononçable. Ceci vaut notamment pour le point médian, dont les défenseurs rappellent cependant qu'il ne s'agit que d'une abréviation, et non d'une nouvelle règle d'écriture. En somme, le point médian ne fait que remplacer les parenthèses que l'on utilisait auparavant (« les académicien(ne)s »), jugées symboliquement peu flatteuses pour les femmes ainsi mises entre parenthèses, comme si elles étaient optionnelles ou secondaires. Et nous avons déjà l'habitude de lire des abréviations telles de « Mr », « Mme », « Bd », « etc » ou « Dr », sans que cela nuise le moins du monde à la lecture orale.

On conviendra cependant qu'il est plus simple de convertir « Mme » en « Madame », que de traduire « citoyen-ne-s » par « citoyens et citoyennes ».



OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

De nombreuses autorités ont émis en la matière des recommandations allant en sens divers. Ainsi, **les Nations Unies** ont émis trois recommandations en matière de stratégie pour parler ou écrire de manière plus inclusive :

1. Eviter les stéréotypes et les expressions discriminatoires ou à connotation négative
2. Rendre le genre visible si le contexte s'y prête
3. Ne pas rendre visible le genre si le contexte s'y prête.

Concernant le premier point, il s'agit notamment selon l'ONU d'utiliser les marques de genre correspondant à l'identité dans laquelle la personne concernée se reconnaît, de bannir par exemple l'usage du « Mademoiselle » qui met l'accent sur le statut marital de la femme et de refuser les expressions sexistes (telles que « une détermination virile »).

Concernant le deuxième point, il s'agit par exemple de recourir aux doublets, en respectant pour se faire l'ordre alphabétique. Détail piquant, l'un des exemples donnés « Les candidats et les candidates » ne respecte pas l'ordre préconisé. Les Nations Unies recommandent aussi de recourir aux formes féminines des postes, et renvoient pour cela au Guide publié en 1999 par le CNRS à la demande du Gouvernement Jospin, « Femmes, j'écris ton nom... »¹⁹. Enfin, elles se montrent réservées quant au fait de recourir à diverses stratégies typographiques (barre oblique, parenthèses, point médian) et suggèrent d'en limiter l'usage aux situations où l'on manque de place.

Enfin, s'agissant du troisième point, les Nations Unies désignent par là l'emploi de noms collectifs, d'épicènes ou d'autres stratégies visant à contourner la difficulté en privilégiant des formulations « neutres », telles que « les personnes sinistrées », « faire preuve de prudence » ou « nous vous prions de ».

¹⁹ Le titre exact est en réalité « Femme, j'écris ton nom... »

L'ÉCRITURE INCLUSIVE, « PÉRIL MORTEL » SELON L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française, quant à elle, a envoyé en octobre 2017 une « solennelle mise en garde » contre la diffusion d'une écriture dite « inclusive » qu'elle qualifie de « péril mortel » en ce qu'elle aboutit selon elle « à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité ».

Et Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, signait avec Marc Lambron, directeur en exercice de l'Académie française, une prise de position sans équivoque :

« Au moment où la lutte contre les discriminations sexistes implique des combats portant notamment sur les violences conjugales, les disparités salariales et les phénomènes de harcèlement, l'écriture inclusive, si elle semble participer de ce mouvement, est non seulement contre-productive pour cette cause même, mais nuisible à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française. »

En France toujours, le **ministère de l'éducation nationale**, via la Circulaire relative aux Règles de féminisation dans les actes administratifs du 5 mai 2021, rappelle en préambule que

« L'apprentissage et la maîtrise de la langue française, au cœur des missions de l'École, contribuent en effet à lutter contre les stéréotypes et garantissent l'égalité des chances de tous les élèves.

Ces objectifs ne doivent pas être pénalisés par le recours à l'écriture dite « inclusive » dont la complexité et l'instabilité constituent autant d'obstacles à l'acquisition de la langue comme de la lecture. Ces écueils artificiels sont d'autant plus inopportuns lorsqu'ils viennent entraver les efforts des élèves présentant des troubles d'apprentissage accueillis dans le cadre du service public de l'École inclusive.

Notre langue est un trésor précieux que nous avons vocation à faire partager à tous nos élèves, dans sa beauté et sa fluidité, sans querelle et sans instrumentalisation. »

Ceci posé, Jean-Michel Blanquer se prononce favorablement à la féminisation des fonctions dans les actes et usages administratifs, et recommande de recourir à des formules ne marquant pas de préférence de genre. En revanche, dans le cadre de l'enseignement, il rappelle que « la conformité aux règles grammaticales et syntaxiques est de rigueur », ce qui l'amène à proscrire le recours au point médian et à recommander l'usage de la féminisation des métiers et fonctions.



artisan.e.s
président.e.s
auteur.trice.s
sénateur.trice.s
directeur.trice
adjoint.e.



CONCLUSION : RENDRE L'ÉCRITURE PLUS INCLUSIVE, UNE BONNE CHOSE ?

L'intention des promoteurs de l'écriture inclusive est de lutter contre l'invisibilisation des femmes générée par une langue française présentée comme fondamentalement machiste, comme en témoignerait la règle grammaticale selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin ». Mais est-ce bien le rôle de la langue ? Vouloir accorder une visibilité à chacun par le biais de la langue revient à privilégier une vision de la société comme agglomérat de groupes distincts où chacun revendiquerait d'être nommé d'une manière particulière, plutôt que rassemblé sous un terme commun. Cette réécriture - dans tous les sens du terme - de la société par le prisme des diverses dominations, réelles ou supposées, n'est en réalité qu'un clou supplémentaire dans le cercueil de l'universalisme.

La langue française vaut mieux qu'une instrumentalisation à des fins idéologiques. S'il est évidemment de bon sens de recourir à des termes féminins pour désigner des professions féminines (féminisation des noms de métier), il doit rester du ressort de la liberté de chacun d'opter pour certaines formulations (double flexion, termes épiciques, termes collectifs, formes passives), et toute modification de la langue allant dans le sens d'une complexification est à proscrire, sous peine de fabriquer bientôt de nouveaux exclus sous couvert de n'exclure personne.

Une langue qui inclut n'est pas une langue qui énumère, mais une langue qui englobe. Et tel est bien l'esprit de la généralisation, au cours de l'histoire, du masculin comme genre dit « extensif », c'est-à-dire couvrant tous les cas, s'agissant du genre.

La langue est avant tout un outil de communication, et sa fonction première est à ce titre de faciliter les échanges. En faire le champ de bataille du juste combat pour l'égalité, c'est se tromper à la fois sur la fonction de la langue et sur la nature même du combat.

BIBLIOGRAPHIE

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Nations Unies, **Orientations pour un langage inclusif en français**,
<https://www.un.org/fr/gender-inclusive-language/guidelines.shtml>

EN FRANCE

Manuel d'écriture inclusive, Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes,
de la diversité et de l'égalité des chances,
https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf#

Circulaire relative aux Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports et les pratiques d'enseignement, 5 mai 2021,
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive », 26 octobre 2017 :
<https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

EN BELGIQUE

Lettre ouverte sur l'écriture inclusive de l'Académie Royale de langue et de littérature françaises de Belgique,
https://www.arlfb.be/actualite/ecriture_inclusive.pdf

Conseil de la langue française et de la politique linguistique, Offres d'emploi et écriture inclusive.
Avis à partir d'une réflexion sur l'emploi des genres grammaticaux,
<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1255>

*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES